SABETON

Exercice 2013

CONSEIL DE SURVEILLANCE

François MAURISSEAU	Président
Laurent DELTOUR	Vice-Président
Chantal BEJAR	
Marc CHAPOUTHIER	
Aline COLLIN	
Martine COLLONGE	

DIRECTOIRE

Claude GROS	Président
Guillaume BLANLOEIL	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
TEOREM LYON	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Pascal TRIBALAT	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 53,8 M€ correspondant à une production de 12.620 tonnes.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2013 un bénéfice de 1.338 K€ qui s'explique par la progression de son activité. La perte s'élevait, l'année précédente, à 1.012 K€.

L'exercice aura été encore impacté par la hausse du cours de certaines matières premières, notamment celles issues des produits laitiers. En revanche, le dynamisme commercial de la marque SAINT JEAN a, malgré un contexte économique difficile, permis de restaurer nos marges.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.207 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 593 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 479 K€.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 96 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 57 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 130 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 72 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 42 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 5 K€.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 226 K€ et dégagé une perte de 135 K€.

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

La Compagnie a également poursuivi ses discussions relatives à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas (13) d'une superficie d'environ 38 hectares.

Dans le cadre de la réalisation de la voie rapide qui doit contourner Miramas en passant à l'ouest du domaine de la Péronne, les discussions en vue de l'acquisition par l'Etat des terrains nécessaires à la construction de cette déviation n'ont pu aboutir au cours de l'exercice 2013. Cette acquisition pourrait intervenir au cours de l'exercice 2014. La Compagnie a, cependant, signé avec la DREAL une convention de prise de possession anticipée des terrains afin de permettre le début des travaux. Ceux-ci devraient démarrer au cours du premier trimestre 2014 et l'Etat prévoit une mise en service de la déviation fin 2016.

La Communauté de Communes SAN OUEST PROVENCE, à laquelle appartient Miramas, a poursuivi ses travaux en vue de la constitution de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), destinée à porter l'aménagement global du secteur ouest de la Commune de Miramas, dans lequel est inclus le domaine de la Péronne. Au cours de l'exercice 2013, le SAN OUEST PROVENCE a adopté le dossier de réalisation de la ZAC de la Péronne et le programme des équipements publics.

Par ailleurs, la Commune de Miramas a adopté en juin 2013 son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans le cadre du PLU, le domaine de la Péronne a été classé en zone UE qui correspond aux espaces spécifiques réservés aux activités économiques. A l'intérieur de cette zone UE, plusieurs sous-secteurs ont été identifiés et des parcelles destinées à accueillir la déviation et les équipements publics de la ZAC ont été classées en emplacements réservés.

La Compagnie a poursuivi les travaux nécessaires au développement du projet de village de marques qui doit s'implanter sur une partie du domaine de la Péronne en vue, notamment, de l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale.

Dans sa séance du 29 janvier 2013, la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), saisie d'un recours porté par la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, a autorisé le projet de village de marques. Cette autorisation d'exploitation commerciale a fait l'objet de quatre recours devant le Conseil d'Etat et n'est donc pas définitive.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2013, la SNC VILLAGE DE LA PERONNE a déposé le Permis de Construire pour le village de marques, pour lequel la décision des services instructeurs est attendue au cours du premier semestre 2014. Ce dossier contient, notamment, la convention de participation financière signée avec le SAN OUEST PROVENCE et la convention de mise en œuvre signée avec l'EPAD, aménageur de la collectivité, qui constituent des pièces obligatoires du Permis de Construire du fait de la création de la ZAC de la Péronne.

D'autres décisions et autorisations administratives devront être obtenues afin de permettre la réalisation du village de marques.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 377 K€, contre une perte de 335 K€ au 31 décembre 2012, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 444 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2013 ressortent à 727 K€ contre 1.104 K€ au 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés, présentés pour la première fois pour l'exercice 2013, compte tenu de l'évolution de l'activité de la filiale de la Cie Agricole de la Crau, la SNC VILLAGE DE LA PERONNE, ont été établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1 et font ressortir une perte de 284 K€ revenant intégralement au groupe.

La trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2013 s'élevait à 125 K€, essentiellement placée en SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés à 914 K€.

La société MAS DE LA PERONNE, détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 6 K€.

La société VILLAGE DE LA PERONNE, détenue à 99,90 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, porte le projet de village de marques sur le domaine de la Péronne. Cette société a dégagé une perte de 65 K€ provenant principalement de la comptabilisation d'une dépréciation sur les immobilisations corporelles correspondant à l'activation des frais engagés pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale pour le village de marques. Ces immobilisations ont été entièrement dépréciées en raison de l'incertitude liée à l'aboutissement du projet.

SOCIETE MERE

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales. Elle a, par ailleurs :

- absorbé, en novembre 2013, la société CG & ASSOCIES. Compte tenu de la nature de l'actif net apporté, constitué essentiellement d'actions SABETON, cette fusion n'a pas eu d'impact dans les comptes de l'exercice 2013.
- signé, en octobre 2013, une nouvelle promesse de vente synallagmatique pour le siège social situé à DARDILLY afin de permettre le dépôt d'un nouveau permis de construire incluant notamment les points qui ont fait l'objet du recours contentieux contre le premier permis de construire délivré par la Mairie de Dardilly en avril 2013. Le dossier du nouveau permis de construire a été déposé en décembre 2013.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 432 K€, après enregistrement notamment :
- de produits financiers s'élevant à 952 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une dépréciation de 370 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et de 67 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE,
- d'une charge d'impôt d'un montant de 72 K€.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie nette de SABETON s'élevait à 20,3 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élevaient à 64,4 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 66,3 M€ au 31 décembre 2012.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2013, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1.471 K€ contre une perte part du groupe de 12 K€ au 31 décembre 2012.

A la fin de l'exercice, la trésorerie nette des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 20,8 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, et les capitaux propres consolidés part du groupe à 52 M€ contre 51,6 M€ l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES 2014

La société SAINT JEAN :
- continuera à développer ses sites de productions particulièrement dans les activités traiteur et quenelles où des agrandissements d'usines sont prévus,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits tant dans les ravioles et les pâtes fraîches que dans les quenelles, et développera son activité de produits traiteurs. La marque SAINT JEAN bénéficiera d'un plan de communication renforcé afin de continuer à développer l'encrage national de celle-ci.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant au lancement de sept nouvelles recettes de pâtes, quenelles et produits traiteurs.

Ainsi, en 2013, la gamme des produits à poêler s'est étendue avec deux nouvelles références : les ravioles & légumes à poêler et la noisette de polenta au comté et au basilic.

Dans la gamme des pâtes, deux optimisations majeures ont été apportées : d'une part, l'amélioration de la qualité des gnocchis grâce à l'acquisition d'un nouveau cuiseur et, d'autre part, un nouveau format de ravioli à pâte fine, avec une farce fondante et une cuisson rapide, décliné en quatre fromages et en chèvre pesto.

Sur le marché traiteur, SAINT JEAN a encore innové en lançant une nouvelle catégorie de plats cuisinés, les risottos. Ils se déclinent en trois références individuelles au rayon frais : gambas, poulet et noix de saint-jacques. La gamme des gratins de ravioles s'est étendue à une nouvelle référence au saumon et fondue de poireaux.

En ce qui concerne l'activité quenelles, SAINT JEAN a soutenu le succès de ses Suprêmes Soufflés sous « Skin » en lançant une nouvelle recette aux cèpes et aux girolles.

L'année a également été marquée par de nombreux chantiers d'amélioration des process de fabrication dont l'optimisation de la production de lasagnes, la validation de nouvelles cellules de refroidissement discontinu des quenelles ainsi que l'optimisation des barèmes de pasteurisation des pâtes farcies.

En 2014, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits, des noisettes de pomme de terre à poêler, deux références familiales de risottos surgelés, des quenelles en sauce surgelées et une nouvelle raviole de saison tomate et mozzarella pour l'été.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2013 est de 454 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).
Il n'existe aucun autre risque significatif de taux, ni risque de liquidité et de trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

• Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

• Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 12 K€ contre 1 K€ au 31 décembre 2012. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à 3.408.303 euros divisé en 3.408.303 actions entièrement libérées d'un euro, s'élève, au 31 décembre 2013, à 3.355.677 actions, à la suite de l'annulation, en date du 19 novembre 2013, de 52.626 actions propres détenues par la société.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2013, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,11	2,25
Claude GROS (usufruit)	-	48,13
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,22	1,32
Enfants GROS (nue-propriété)	44,40	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,20	(1) 16,49
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,92	16,07
Public	22,15	15,74
TOTAL	**100,00**	**100,00**

(1) Les droits de vote sont exerçables par le nu propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

Deux pactes Dutreil, portant respectivement sur 24,18 % et 22,08 % du capital de SABETON, ont été signés en novembre 2013 pour une durée contractuelle de deux ans avec possibilité de prorogation.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2013, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 23.551 actions de la société, représentant 0,70 % du capital.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2013, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 13,77 € et le cours le plus bas de 11,48 €. Au 31 décembre 2013, le cours de l'action était de 12,02 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2013, sur 124.226 titres.

Entre le 1er janvier 2014 et le 31 mars 2014, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 13,25 €, le cours le plus bas de 12,21 € et le dernier cours de 12,95 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 432.179,19 euros.

Nous vous proposons :

- d'affecter au compte « autres réserves » la perte de l'exercice s'élevant à ..... (432.179,19 €)
- de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de ..... (738.248,94 €)

représentant un dividende net de 0,22 € que nous vous proposons de verser aux 3.355.677 actions composant le capital au jour de la rédaction de ce rapport.

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 €, qui sera payé à compter du 27 juin 2014 à la Lyonnaise de Banque ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujetti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2010	0,22 €	40 %
2011	0,22 €	40 %
2012	0,22 €	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2013, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1.471.335 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même Code, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Chantal BEJAR, Aline COLLIN et Martine COLLONGE, Messieurs Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et François MAURISSEAU, arrivés à expiration à la présente assemblée.

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de nommer, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, Madame Françoise VIAL-BROCCO et Monsieur David-Alexandre GROS en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire afin d'utiliser, pendant une durée de dix huit mois expirant le 17 décembre 2015, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Directoire la possibilité de procéder, par tous moyens, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Nous vous proposons de fixer à 15 € par action le prix d'achat maximum et d'autoriser le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société ne détient plus aucune action propre. La société, qui détenait 28.577 actions SABETON au 31 décembre 2012 à un cours moyen de 12 €, en a acheté 24.049 au cours de l'exercice 2013, moyennant le prix global de 301 K€, soit à un cours moyen de 12,52 € par action dont 23.307 actions proviennent de l'acquisition de blocs hors marché à un cours respectif de 11,55 € et 12,75 €. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2013 a été de 343 €. Ces actions, acquises en vue de leur annulation, ont été annulées le 19 novembre 2013 à hauteur de 52.626 actions. La société n'a acquis aucune action depuis le 1er janvier 2014 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence attribués au Conseil de Surveillance à la somme de 46.000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

*****

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2013,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2013.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

*****

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-102-1 et L.225-105-1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales, environnementales et sociétales au sein de notre société.

A – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2013, l'effectif du groupe est de 310 salariés et de 303 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

Répartition des salariés par âge - 2013

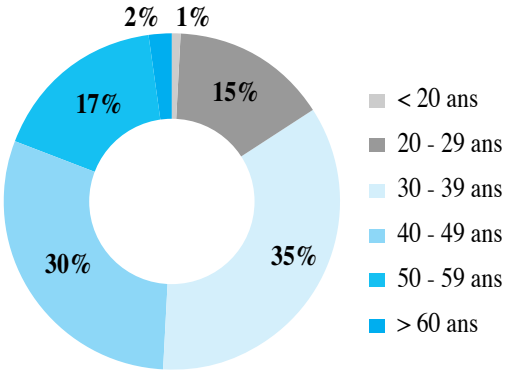

Répartition des effectifs 2013

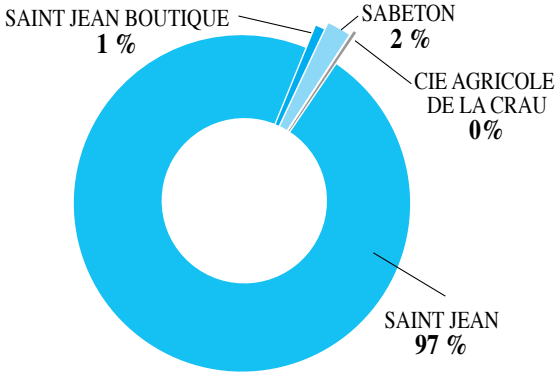

L'ancienneté moyenne est de 10 ans et la moyenne d'âge de 40 ans.

Répartition des effectifs hommes-femmes

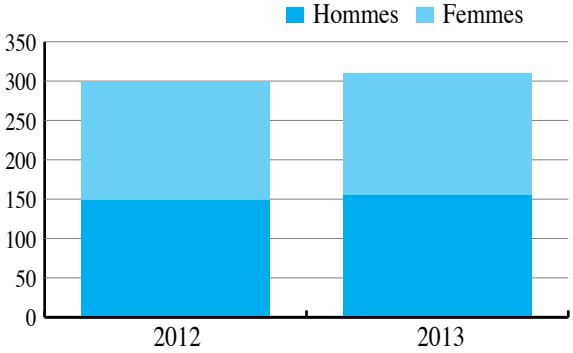

Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2012	Rotation au 31.12.2013
CADRES	F	6,59 %	0 %
	M	2,56 %	4,98 %
ETAM	F	9,38 %	13,55 %
	M	10,54 %	11,88 %
OUVRIERS	F	8,62 %	4,57 %
	M	11,48 %	10,38 %

Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% Evolution
		Année 2012	Année 2013	
CADRES	F	192	200	3,6 %
	M	237	246	3,8 %
ETAM	F	102	102	0,0 %
	M	108	110	1,9 %
OUVRIERS	F	73	75	2,7 %
	M	74	75	1,4 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes		**100**	**102**	2,0 %

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2012

L'évolution des rémunérations est impactée par les nouvelles embauches.

L'organisation du temps de travail - Equivalent Temps Plein 2013

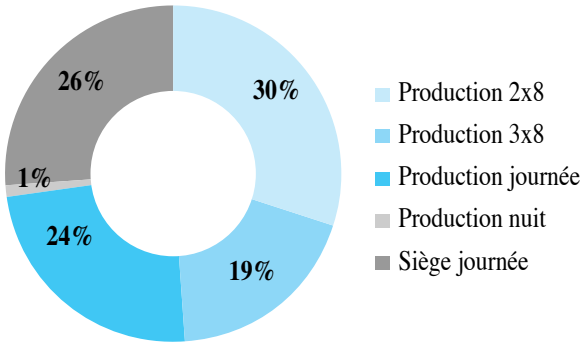

L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaires, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2013, à 5,67 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Il existe au sein de la société SAINT JEAN :
- un Comité d'Entreprise (C.E.),
- des Délégués du Personnel (D.P.) dans quatre de ses établissements,
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) sur le site de Romans, qui est étendu aux autres sites par le biais de la nomination de salariés référents sécurité qui assistent aux travaux et réunions du C.H.S.C.T,
- deux délégués syndicaux qui sont élus en tant que représentant du personnel et en tant que membre du Comité d'Entreprise.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité d'Entreprise, au Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2013, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature de plusieurs accords :
- un accord d'entreprise N.A.O avec les délégués syndicaux le 11 avril 2013,
- un avenant à l'accord d'intéressement avec le Comité d'Entreprise le 27 juin 2013,
- un accord relatif au Compte Epargne Temps (C.E.T.), le 4 novembre 2013,
- la signature des règlements relatifs au P.E.E. et au P.E.R.C.O. avec les délégués syndicaux le 14 novembre 2013,
- un avenant à l'accord relatif à la protection sociale complémentaire, signé avec les délégués syndicaux le 16 décembre 2013.

Santé et sécurité

SAINT JEAN s'inspire de la norme OHSAS 18001 en matière de politique santé et sécurité au travail. Dans cette optique, SAINT JEAN s'est engagée à :
- respecter l'ensemble des exigences légales en vigueur et autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects ergonomiques et sécuritaires dans toutes les décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des lignes de production),
- prévenir tous les risques pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité au travail et s'engager dans la prévention des lésions corporelles et atteintes à la santé,
- prévenir les dommages aux personnes qu'ils soient accidentels ou chroniques.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail font des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer avec les salariés les conditions d'une bonne hygiène de vie et dispenser des conseils en nutrition. Des fruits frais sont à disposition des salariés en salles de pause.

En 2013, une salariée de SAINT JEAN a été formée afin de devenir formatrice PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle). Cette salariée sera désormais amenée à intervenir sur tous les sites pour travailler, avec les salariés concernés, sur l'amélioration des postes de travail, tant en termes d'ergonomie que d'organisation.

Des audits comportementaux « gestes et postures » et sécurité seront également déployés en parallèle de ces actions.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un accord sur la pénibilité a été signé en 2012 avec les organisations syndicales. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
  - l'amélioration des postes de travail,
  - la mise en place d'actions de formation,
  - l'installation d'aides à la manutention,
  - des actions sur le bruit,
- l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel. Ainsi, près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN a un travail posté en équipe alternante (en équipe 2x8 et 3x8),
- l'aménagement des horaires, en concertation avec les salariés, afin de diminuer les facteurs de pénibilité,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

Les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles sont les suivants :

	2011	**2012**	**2013**
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	31	28	21
Taux de fréquence	73,69	62,42	45,12
Indice de fréquence	116,25	98,81	71,26
Nombre de maladies professionnelles reconnues	2	1	2
Indice de fréquence	7,5	3,53	6,79

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise. Une réunion d'un groupe en charge d'analyser les accidents et de mettre en place des actions préventives et correctives se tient toutes les deux semaines. Ce groupe comprend un ou plusieurs membres du C.H.S.C.T. La fréquence de ces réunions devrait passer à 1 par mois en 2014.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2013 ont été la continuité des actions déjà engagées sur le management de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'organisation des ateliers et la gestion des flux.

En 2013, l'orientation en matière de plan de formation a été :
- de continuer les formations engagées en 2012 sur les gestes et les postures,
- de reprendre les formations incendie et manipulation d'extincteur,
- de réaliser une formation à la sécurité et à l'environnement pour l'ensemble du personnel,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, d'utilisation des chariots élévateurs et de sauveteur secouriste du travail (SST),
- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité,
- de renforcer les formations internes sur les équipements complexes,
- de former les chefs d'équipe à la gestion de production et la gestion des flux.

Depuis 2011, des tuteurs ont été désignés et formés ; ils gèrent l'intégration et la formation des nouveaux salariés à leur poste de travail.

En 2013, SAINT JEAN a réalisé un ambitieux programme de formation « T.S.F » (Transfert des Savoir-Faire) afin de professionnaliser la formation dispensée en interne au sein de la structure.

Le nombre total d'heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	**Sexe**	**Formation 2013**	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	640	40,37
	M	320	15,22
ETAM	F	462	14,78
	M	952	20,34
OUVRIERS	F	761	7,66
	M	1 005	11,23
TOTAL		**4 139**	

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d'égalité hommes / femmes, les sociétés du groupe SABETON s'engagent à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

La société SAINT JEAN a signé, en 2011, un accord d'entreprise, avec les délégués syndicaux, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :
- un suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- un engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société SAINT JEAN s'engage dans sa politique sociétale à favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Elle va au-delà des obligations légales de 6 % en employant une proportion de personnes handicapées représentant 6,9 % de l'effectif. Elle favorise également le dialogue avec les organismes chargés de l'insertion des travailleurs handicapés et confie des missions à des entreprises d'aide par le travail qui emploient des travailleurs handicapés.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non discrimination.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :
La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran, l'USRP, le club de football de Saint Just de Claix, le club de Rugby de Frans. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.
La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :
Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- à l'abolition effective du travail des enfants :
Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

B – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La société SAINT JEAN s'engage à :
- respecter l'ensemble des exigences légales propres à son activité ainsi que les autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects environnementaux dans toutes ses décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des emballages),
- prévenir tous risques pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et s'investir dans la prévention de la pollution.

De manière plus concrète, les groupes de travail permettent de lancer des projets d'amélioration continue basés sur les résultats de l'analyse environnementale :
- réduction des déchets à la source (déchets organiques et plastiques) et suivi du tri sélectif des déchets,
- recherche et validation de filières pour la valorisation des déchets organiques et plastiques,
- suivi des consommations énergétiques,
- suivi de la consommation d'eau et de la pollution des effluents,
- suivi des produits chimiques et stockage des produits dangereux pour l'environnement sur bac de rétention,
- sensibilisation des sous-traitants aux impacts environnementaux générés sur les sites,
- réduction du risque incendie par la prévention et la formation du personnel.

Le site de SAINT JEAN à Romans est certifié ISO 14001 depuis 2007 et les sites de Bourg de Péage et de Frans sont certifiés depuis 2011.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les plans d'améliorations.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- étendre la certification environnementale au site de Saint Just de Claix,
- continuer à réduire à la source les déchets organiques et déchets plastiques,
- vérifier la réduction de la consommation d'électricité suite aux investissements de 2013 sur le site de Romans,
- atteindre les objectifs de réduction d'énergie fixés dans les plans d'action,
- mettre en place des formations d'éco-conduites pour les commerciaux.

Des plans d'actions sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement ses chaudières à gaz.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets et de recyclage, à savoir :
- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets,
- le recyclage de 63 % des déchets par des filières externes,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- le recyclage des déchets organiques dans des filières de fertilisation,
- le recyclage des cartons, papiers, ferrailles et films plastiques dans des filières spécifiques.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement une analyse du bruit.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :
- le suivi hebdomadaire des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs au nettoyage.

La consommation d'eau en 2013 et les objectifs pour 2014 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m^3 / tonne fabriquée	Objectif 2013	Réalisé	Objectif 2014
Romans	2,8	3,1	2,8
Bourg de Péage	12	10,04	11
Frans	6	5,26	5,8
Saint Just	8	8,4	8,5

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN privilégie l'achat de ses matières premières en France et en Europe. Ainsi, 99 % des matières premières viennent d'Europe dont 91 % proviennent de France.

De plus, la société SAINT JEAN a :
- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :
- le suivi des consommations de gaz,
- le suivi des consommations d'électricité,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation des régulations et des consommations électriques,
- le remplacement des lampes par des lampes LED,
- la mise en place d'économiseur sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de 680 m² de panneaux photovoltaïques.

La consommation de gaz en 2013 et les objectifs pour 2014 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh /tonne fabriquée	Objectif 2013	Réalisé	Objectif 2014
Romans	1 000	913	1 000
Bourg de Péage	750	624	700
Frans	1 100	1 125	1 100
Saint Just	950	873	850

La consommation d'électricité en 2013 et les objectifs pour 2014 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh /tonne fabriquée	Objectif 2013	Réalisé	Objectif 2014
Romans	1 200	1 062	1 100
Bourg de Péage	2 800	1 941	2 200
Frans	600	552	600
Saint Just	800	785	950

L'objectif 2014 de Saint Just tient compte de l'agrandissement de ce site qui anticipe son développement.

L'utilisation des sols

Les sociétés du groupe SABETON ne sont pas concernées par ce point.

Le changement climatique

L'activité de SAINT JEAN n'a pas d'impact significatif sur les rejets de gaz à effet de serre. De plus, elle assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion en supprimant l'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

C – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 50 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela est possible.

Pour 2014, au travers d'un plan d'investissement de plus de 11 millions d'euros, la société espère continuer à se développer et prévoit l'embauche de plus de 10 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec deux associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse ou avec l'Isara.

La société SAINT JEAN soutient aussi les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme le Cluster Bio.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :
- elle apporte son soutien aux Nuits de Fourvière afin d'aider et de promouvoir la création artistique en région,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « l'Union Sportive Romanaise et Péageoise », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2013, 91 % des achats de matières premières réalisés par la société SAINT JEAN l'ont été en France, dont 40 % en Rhône Alpes, 8 % en Europe communautaire et 1 % dans le reste du monde.

Les fournisseurs certifiés ISO 14000 bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2013, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes handicapées, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance qui est, pour des raisons pratiques, maintenue à un an. De plus, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

SABETON est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La gestion repose sur la distinction entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 18, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour la conclusion, tant pour la société que pour ses filiales directes et indirectes, des opérations suivantes :

- propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'assemblée,
- proposition de modification des statuts,
- vente ou acquisition de fonds de commerce ou acquisition d'immeubles par nature,
- acquisition de titres de participations pour un montant supérieur à 5 % du capital,
- signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social,
- opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,
- proposition de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- mise en place de plans d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est organisé par un règlement intérieur.

1.1.2. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

- Le Directoire

Au 31 décembre 2013, le Directoire est composé de deux membres.

La durée du mandat des membres du Directoire est de six ans, elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2013, le Conseil de Surveillance était composé de six membres, dont cinq indépendants. Sa composition est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion du Directoire.

1.1.3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance détermine, le cas échéant, la rémunération du Président et Vice- Président ainsi que la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres par le Conseil de Surveillance. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 40 K€.

1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre afin d'entendre le rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

1.2.2. Invités au Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance invite à ses réunions de façon permanente les membres du Directoire.

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

1.2.3. Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la cession et l'achat d'actifs, des projets d'investissements, du montant des jetons de présence et de leur répartition, de la résiliation d'une convention de mise à disposition du personnel entre des filiales, de l'autorisation de procéder à l'annulation des actions propres, d'une modification statutaire, de la diversification des banques dans lesquelles est placée la trésorerie, de la reconduction de l'intégration fiscale et du projet de fusion par absorption d'une société.

1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance

1.3.1. Modalités d'accès des membres du Conseil de Surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du Conseil de Surveillance, les membres reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a fourni au Conseil de Surveillance cinq rapports.

1.4. Organisation et fonctionnement des comités

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil de Surveillance afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance à leur demande.

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de la société.

II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Description de l'environnement du contrôle interne

3.2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Directoire, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

3.2.2. Maîtrise des risques

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurances des actifs, la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc…). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

3.2.3. Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Directoire, engager des investissements et désinvestissements, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, embaucher et licencier des cadres, engager des actions en justice.

3.2.4. Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

3.3.1. Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

3.3.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- assiste les Commissaires aux Comptes dans leur mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

3.3.3. Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Directoire et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, …).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 31 mars 2014

François MAURISSEAU
Président du Conseil de Surveillance

Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

LISTE DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES POUR L'EXERCICE 2013

M. Claude GROS, Président du Directoire de SABETON, est également :
- Président de SAINT JEAN,
- Président de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la S.A.S MAS DE LA PERONNE,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, gérant de la S.N.C VILLAGE DE LA PERONNE.

En 2013, il a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017. En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIERE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

M. Guillaume BLANLOEIL, membre du Directoire de SABETON, est également :
- Directeur Général mandataire social de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

En 2013, sa rémunération brute chez SABETON s'est élevée à 12 K€, en sa qualité de membre du Directoire, et chez SAINT JEAN à 202 K€ au titre de son contrat de travail dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

M. François MAURISSEAU, Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également représentant permanent de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2013, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8.500 €. En dehors du groupe, M. François MAURISSEAU est administrateur du LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE à Villeurbanne (Rhône).

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2013, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 7.500 €. En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE HOLDING.

Mme Chantal BEJAR, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, n'exerce aucun autre mandat.

En 2013, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6.000 €.

M. Marc CHAPOUTHIER est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2013, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6.000 €. En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société MC DEVELOPPEMENT.

Mme Aline COLLIN, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. En dehors du groupe, elle n'exerce aucun autre mandat.

En 2013, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6.000 €.

Mme Martine COLLONGE est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2013, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 6.000 €. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL et administrateur de la société A.S.T GROUPE.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 779 206	3 779 206	3 408 303	3 408 303	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 779 206	3 779 206	3 408 303	3 408 303	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	205 487	529 531	273 596	257 077	249 743
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	10 110 859	8 558 423	461 305	986 481	86 406
- Impôts sur les bénéfices	139 756	203 210	203 565	(201 122)	72 032
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	797 682	7 920 778	946 680	92 707	(432 179)
- Montant des bénéfices distribués	869 217	749 827	749 827	749 827	(1) 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,64	2,21	0,08	0,35	0,004
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,21	2,10	0,28	0,03	(0,13)
- Dividende net distribué à chaque action	0,23	0,22	0,22	0,22	(1) 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	379 913	573 143	575 418	475 697	483 872
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	193 206	268 749	269 812	251 611	265 564

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2013 sur les titres Sabeton

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
M. Claude GROS,			
Président du Directoire	-	683	12,00 €
dans le cadre du P.E.E.	682	-	11,62 €
M. Guillaume BLANLOEIL,			
Membre du Directoire	200	-	12,00 €
dans le cadre du P.E.E.	638	-	11,58 €
M. François MAURISSEAU,			
Président du Conseil de Surveillance	476	-	12,32 €
Mme Aline COLLIN,	2 061	-	12,98 €
Membre du Conseil de Surveillance	-	1	12,99 €
Mme Martine COLLONGE,			
Membre du Conseil de Surveillance	400	-	12,67 €

Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
à Mme Aline COLLIN,	1 981	-	12,99 €
Membre du Conseil de Surveillance	-	3 920	13,00 €

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de la société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de sa gestion, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 ainsi que l'affectation du résultat et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport de gestion du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total net du bilan de 65.446.586,25 euros et une perte nette de 432.179,19 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un bénéfice consolidé part du groupe de 1.471.335 euros, n'a soulevé aucune remarque particulière.

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire et en approuve les termes.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2013 et à adopter les résolutions proposées dans le cadre de cette Assemblée Générale ordinaire.

Le Conseil de Surveillance

Bilan

ACTIF	31.12.2013			31.12.2012
(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	3	1	2	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	91	46	45	45
Constructions	677	558	119	70
Autres immobilisations corporelles	45	17	28	8
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	33 759	11 078	22 681	23 118
Créances rattachées à des participations	22 162	-	22 162	23 821
Autres titres immobilisés	5	-	5	343
	56 742	**11 700**	**45 042**	**47 405**
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20	-	20	-
Autres	95	-	-	899
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 467	-	1 467	424
DISPONIBILITES	18 807	-	18 807	18 748
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15	-	15	13
	20 404	-	**20 404**	**20 084**
TOTAL DE L'ACTIF	**77 146**	**11 700**	**65 446**	**67 489**

PASSIF	31.12.2013	31.12.2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 408
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	51 269	52 507
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	(432)	93
Provisions réglementées	269	282
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	**64 440**	**66 268**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**276**	**280**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	180	638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139	76
Dettes fiscales et sociales	411	227
Autres dettes	-	-
	730	**941**
TOTAL DU PASSIF	**65 446**	**67 489**

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Montant net du chiffre d'affaires	250	257
Transferts de charges, autres produits	20	674
	270	**931**
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(307)	(259)
Impôts, taxes et versements assimilés	(37)	(34)
Salaires et traitements	(484)	(476)
Charges sociales	(265)	(252)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(26)	(20)
sur actif circulant : dotations aux provisions	-	(8)
Autres charges	(40)	(714)
	(1 159)	**(1 763)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(889)**	**(832)**
Produits financiers :		
de participations	217	1 736
d'intérêts et charges assimilées	732	728
reprises dépréciations financières	-	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	8
	952	**2 472**
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(437)	(1 755)
intérêts et charges assimilées	-	(12)
	(437)	**(1 767)**
RESULTAT FINANCIER	**515**	**705**
RESULTAT COURANT avant impôts	**(374)**	**(127)**
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	4
amortissements dérogatoires	15	15
	15	**19**
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	(1)	-
	(1)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14**	**19**
Impôts sur les bénéfices	(72)	201
Total des produits	1 237	3 623
Total des charges	(1 669)	(3 530)
RESULTAT NET	**(432)**	**93**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces comptes ont été arrêtés le 31 mars 2014 par le Directoire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annulation de 52.626 actions propres pour un montant total de 644 K€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, ainsi qu'au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
• continuité de l'exploitation,
• permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution règlementaire,
• indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- agencements de terrains	10 ans
- constructions	de 10 à 20 ans
- agencements des constructions	de 5 à 10 ans
- autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 8,34 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 36 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1,5 %, d'un taux d'actualisation de 3,17 % et d'un taux de charges sociales moyen de 45,16 %. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	8	3	8	3
Immobilisations corporelles	784	95	65	814
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 153	-	-	19 153
. titres SAINT JEAN	13 457	-	-	13 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252	-	-	252
. autres titres	343	301	644	-
. avances aux filiales	23 822	1 158	2 818	22 162
. dépôt et caution	-	5	-	5
TOTAL DES VALEURS BRUTES	**58 715**	**1 562**	**3 535**	**56 742**
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles	8	1	8	1
Immobilisations corporelles	660	26	65	621
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	10 604	370	-	10 974
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	37	67	-	104
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**11 309**	**464**	**73**	**11 700**

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2012	31.12.2013
CM-CIC Union Plus	424	1 467
TOTAL VMP	**424**	**1 467**
Dépôts à terme (DAT)	18 100	18 127
Intérêts à recevoir sur DAT	625	669
TOTAL DES DAT	**18 725**	**18 796**
TOTAL	**19 149**	**20 263**

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2013.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2013, la société ne détenait aucune action propre.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à 3.408.303 euros divisé en 3.408.303 actions entièrement libérées d'un euro, s'élevait au 31 décembre 2013, à 3.355.677 actions, à la suite de l'annulation, en date du 19 novembre 2013, de 52.626 actions propres détenues par la société.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2013	**66 268**
Variations en cours d'exercice :	
- annulation de 52.626 actions propres	(644)
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action (1)	(738)
- variation des provisions réglementées	(14)
- résultat de l'exercice	(432)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2013 avant affectation du résultat	**64 440**

(1) au jour de la distribution :
- dividendes pour les 3.408.303 actions composant le capital de : 750 K€
- retraitement des dividendes sur 52.626 actions propres détenues, soit : (12) K€

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2012	Dotations	Reprises		31.12.2013
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	283	-	14	-	269
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	40	-	-	4	36
. provision pour impôts	240	-	-	-	240
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	10 604	370	-	-	10 974
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	37	67	-	-	104
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	**11 204**	**437**	**14**	**4**	**11 623**

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	55 920	55 920	-
Clients et comptes rattachés	20	-	20
Autres créances	95	55	40
Emprunts et dettes financières diverses	180	180	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139	-	139
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	437	437	-
Intérêts et charges assimilées (produits)	217	217	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	151
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :	
. Dettes fournisseurs	126
. Dettes fiscales et sociales	52
	178
Montant des produits à recevoir :	
. Clients et comptes rattachés	17
. Intérêts courus sur dépôts à terme	669
. Autres créances	3
	689
Montant des charges constatées d'avance :	
. Eléments d'exploitation	15

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2013	31.12.2012
Prestations de services	250	257
TOTAL	**250**	**257**

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2013	31.12.2012
Produits de participations	-	1 389
Produits sur VMP et DAT	735	735
Autres produits	217	348
Total produits financiers	**952**	**2 472**
dont entreprises liées	217	1 737
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	(370)	(1 718)
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	(67)	(37)
Intérêts sur avance	-	(13)
Total des charges financières	**(437)**	**(1 768)**
dont entreprises liées	(437)	(1 768)
RESULTAT FINANCIER	**515**	**704**

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2013	31.12.2012
Produits exceptionnels divers	15	19
Charges exceptionnelles diverses	(1)	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**14**	**19**

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(374)	5	(369)
Résultat exceptionnel	14	(5)	9
Produit net du à l'intégration fiscale	-	(47)	(47)
Impôt sur distribution	-	(22)	(22)
Supplément d'impôts	-	(3)	(3)
TOTAL GENERAL	**(360)**	**(72)**	**(432)**

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2013, SABETON employait cinq personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevés à 40 K€.

En ce qui concerne les membres du Directoire de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ en sa qualité de membre du Directoire et par SAINT JEAN, au titre de son contrat de travail, s'est élevée à 202 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantage en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	**MAZARS**		**TEOREM LYON**	
	Montant HT	**%**	**Montant HT**	**%**
AUDIT				
Certification des comptes	15 990 €	100 %	10 660 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
CONSEIL	Néant		Néant	
TOTAL	**15 990 €**	**100 %**	**10 660 €**	**100 %**

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN, à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2013, de 11,54 euros par action et exerçable du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable à compter du 1er janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable à compter du 1er janvier 2011.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés de la société s'élèvent à 260 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, MAS DE LA PERONNE, SAINT JEAN BOUTIQUE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :
- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	51	
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		17
Provisions non déductibles temporairement		
Provision pour congés payés	31	
Provision pour engagements de retraite	36	
Provision pour impôt	240	
Allégement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		102

Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	(432)
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(14)
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	5
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	(441)

(en milliers d'euros)	**CIE AGRICOLE DE LA CRAU** 34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	**SAINT JEAN** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	**SAS DU ROYANS** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	**SAINT JEAN BOUTIQUE** 44, av. des Allobroges 26100 ROMANS
Capital	920	1 220	915	515
Capitaux propres autres que le capital	(193)	4 380	2 054	(200)
Quote part du capital détenue (en %)	98,17	100	49	49
Valeur comptable brute des titres détenus	19 153	13 457	896	252
Valeur comptable nette des titres détenus	8 179	13 457	896	148
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	14 158	7 450	51
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	105	54 802	2 207	226
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(377)	1 338	593	(136)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société SABETON, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31.12.2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établi conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société SABETON.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
  - au niveau de la société mère SABETON S.A. et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés (1) en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés et d'une analyse de risque, nous avons :
    - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente en moyenne 97 % des contributions aux données sociales et 100% des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère SABETON S.A.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Le référentiel RSE défini par le groupe SABETON couvre les informations prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Commentaires sur les Informations

Les informations sociales sont communiquées sur un périmètre groupe. Les informations environnementales sont collectées sur le périmètre opérationnel que représente la société SAINT JEAN. Les contributions environnementales des sociétés non opérationnelles sont non significatives.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 1er avril 2014

Le vérificateur indépendant
FINEXFI
Isabelle LHOSTE

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : SAINT JEAN.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société étant constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblee Générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale avec les sociétés COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS et MAS DE LA PERONNE

Personne concernée :

Monsieur Claude GROS en sa qualité :
- de Président du Directoire de SABETON,
- de Président Directeur Général de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- de Président de SAINT JEAN,
- de représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la SAS DU ROYANS,
- de représentant permanent de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la société MAS DE LA PERONNE.

Date d'autorisation :

Conseil de Surveillance du 28 mars 2013

Modalités :

Votre Conseil de Surveillance a autorisé le renouvellement de la convention d'intégration fiscale avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS et MAS DE LA PERONNE. La convention prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

Cette convention a été reconduite pour une durée de 5 ans (à savoir jusqu'au 31 décembre 2017) et s'est normalement appliquée au 31 décembre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, moyennant un montant d'honoraires mensuels de 8,33 K€ hors taxes à compter du 1er janvier 2010, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 151,3 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2013.

Avec la société SAINT JEAN

- Convention de prestation de services avec la société SAINT JEAN prévoyant la facturation par SABETON d'honoraires d'un montant mensuel de 7,5 K€ HT, honoraires révisables en fin d'année en fonction des travaux réellement effectués.

  La somme de 90,1 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2013.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 4.483 actions de la SAS DU ROYANS

exerçable à tout moment au prix d'achat de 200 € l'action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2013, cette option n'a pas été exercée.

- Octroi par votre société à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 245 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE au prix de 10 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2013, cette option n'a pas été exercée.

- Octroi par la société SABETON à la société SAINT JEAN d'une option d'achat portant sur 490 actions de la société SAINT JEAN BOUTIQUE souscrites en décembre 2011 et exerçable à tout moment au prix de 10,4 € l'action majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé. Au 31 décembre 2013, cette option n'a pas été exercée.

Avec la société MAS DE LA PERONNE

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la société MAS DE LA PERONNE, moyennant un montant d'honoraires annuel de 2,4 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 2,4 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2013.

Avec la SAS DU ROYANS

- Convention pour la réalisation par SABETON de prestations administratives, comptables et juridiques pour le compte de la SAS DU ROYANS, moyennant un montant d'honoraires annuel de 6 K€ hors taxes, montant pouvant être révisé, le cas échéant, en fin d'année en fonction des travaux réellement réalisés.

  La somme de 6 K€ hors taxes figure à ce titre dans les produits de l'exercice 2013.

Avec la société SAINT JEAN BOUTIQUE

- Votre Assemblée Générale a autorisé l'avance en compte courant d'un montant maximal de 1.200 K€ consentie par SABETON à SAINT JEAN BOUTIQUE et rémunérée au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.

  Au 31 décembre 2013, l'avance en compte courant consentie par votre société ressort à un montant de 51 K€ et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 1,5 K€.

Avec les sociétés SAINT JEAN, COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, MAS DE LA PERONNE et SAS DU ROYANS

- Convention de gestion de trésorerie et d'avances intragroupe entre votre société et ses filiales, permettant notamment une gestion centralisée de la trésorerie au sein du groupe.

  Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2013. Votre société a perçu au titre de cette convention des produits financiers nets de 79 K€, présentés en résultat financier au 31 décembre 2013.

Avec la société J2FD

- Signature d'un prêt d'un montant maximal de 600 K€ consenti par SABETON à la SCI J2FD et rémunéré au taux maximum de 4 % l'an capitalisé.

  Au 31 décembre 2013, le prêt consenti par votre société ressort à un montant de 503 K€ et les produits financiers comptabilisés au titre de cette convention ressortent à un montant de 14,3 K€.

Avec les membres du Directoire

- Attribution à Monsieur Claude GROS et à Monsieur Guillaume BLANLOEIL, d'une option d'achat portant, pour chacun, sur 80 000 actions soit 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SABETON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.
- Autorisation au Directoire pour intervenir en bourse sur les actions de la société.
- Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance.

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte de 432.179,19 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter au compte

« autres réserves » s'élevant à	51.269.779,30 €
la perte de l'exercice s'élevant à	(432.179,19 €)
qui s'élèvera, après cette affectation, à	50.837.600,11 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide la distribution d'un dividende, par prélèvement sur le poste « autres réserves », de 0,22 € par action, représentant pour les 3.355.677 actions composant le capital à ce jour, un montant total de 738.248,94 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le dividende de 0,22 € ouvrira droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 %. Le dividende sera assujetti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Ce dividende sera payé à compter du 27 juin 2014 à la Lyonnaise de Banque.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2010	0,22 €	40 %
2011	0,22 €	40 %
2012	0,22 €	40 %

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1.471.335 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, déclare approuver successivement chacune des conventions qui y sont énoncées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Chantal BEJAR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François MAURISSEAU pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur David-Alexandre GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Directoire, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 15 € par action,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 5 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix huit mois.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 46.000 euros le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

Etat de situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31.12.2013 IFRS Net	31.12.2012 IFRS Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	261	220
Immobilisations corporelles	3.3	27 961	27 261
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	1 827	1 929
Autres actifs non courants	3.5	10	21
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		**35 990**	**35 362**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.6	2 836	2 633
Clients et comptes rattachés	3.7	6 293	5 383
Autres actifs courants	3.8	2 562	2 221
Actifs d'impôts courants		-	819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	20 781	20 083
Total actifs courants		**32 472**	**31 139**
TOTAL DE L'ACTIF		**68 462**	**66 501**

PASSIF	Note	31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 408
Réserves consolidées	4.2	47 163	48 160
Résultat de l'exercice part du groupe		1 471	(12)
Intérêts minoritaires		13	20
Total capitaux propres		**52 003**	**51 576**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	1 055	864
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 877	1 989
Provisions à long terme	4.5	677	657
Autres passifs non courants	4.6	826	940
Total passifs non courants		**4 435**	**4 450**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	6 709	5 823
Emprunts à court terme	4.3	43	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	187	343
Passifs d'impôts courants		168	-
Autres passifs courants	4.9	4 917	4 306
Total passifs courants		**12 024**	**10 475**
TOTAL DU PASSIF		**68 462**	**66 501**

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	**53 962**	**48 518**
Autres produits de l'activité		7	9
Achats consommés		(22 399)	(20 536)
Charges de personnel	5.2	(13 674)	(12 965)
Charges externes		(11 796)	(10 721)
Impôts et taxes		(1 257)	(1 121)
Dotation aux amortissements		(4 217)	(4 246)
Dotation aux provisions		(145)	(388)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		294	70
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	412	333
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**1 187**	**(1 047)**
Autres produits opérationnels	5.4	245	163
Autres charges opérationnelles	5.5	(155)	(325)
RESULTAT OPERATIONNEL		**1 277**	**(1 209)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	741	745
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(38)	(72)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		**703**	**673**
RESULTAT AVANT IMPOT		**1 980**	**(536)**
Autres produits et charges financières		2	21
Charge d'impôts	5.8	(518)	497
RESULTAT NET		**1 464**	**(18)**
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**1 471**	**(12)**
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		(7)	**(6)**
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	**0,432 €**	**(0,004 €)**
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	**0,432 €**	**(0,004 €)**

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2013 IFRS	31.12.2012 IFRS
RESULTAT NET	**1 466**	**(18)**
Autres éléments du résultat global	(2)	-
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	**1 464**	**(18)**
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	**1 471**	**(12)**
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	(7)	**(6)**

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat enregistré en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2011 en normes IFRS	**3 408**	**9 558**	**39 369**	**-**	**52 335**	**52**	**52 387**
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves			(7)		(7)		(7)
Opérations sur titres autodétenus			(17)		(17)		(17)
Dividendes versés			(744)		(744)	(26)	(770)
Résultat global total de l'exercice			(12)		(12)	(6)	(18)
Capitaux propres au 31 décembre 2012 en normes IFRS	**3 408**	**9 558**	**38 589**	**-**	**51 555**	**20**	**51 575**
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves	(53)				(53)		(53)
Opérations sur titres autodétenus			(248)		(248)		(248)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite			2		2		2
Dividendes versés			(738)		(738)		(738)
Résultat global total de la période			1 471		1 471	(7)	1 464
Capitaux propres au 31 décembre 2013 en normes IFRS	**3 355**	**9 558**	**39 076**	**-**	**51 989**	**13**	**52 002**

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net consolidé (1)	**1 464**	**(18)**
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions (2)	4 395	4 504
Autres produits et charges	-	(8)
Plus et moins-values de cession	38	206
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**5 897**	**4 684**
Coût de l'endettement financier net	(704)	(673)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	518	(497)
Impôt versé	357	(545)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	**6 068**	**2 969**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(365)	(1 110)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	**5 703**	**1 859**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 752)	(2 527)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	17
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(5)	(4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	(1)
Variation des prêts et avances consentis	-	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**(4 744)**	**(2 515)**
Achats d'actions propres	(301)	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(738)	(742)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	(26)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	656	21
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(621)	(831)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	704	674
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**(300)**	**(922)**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	**659**	**(1 578)**
TRESORERIE D'OUVERTURE	**20 079**	**21 657**
TRESORERIE DE CLOTURE	**20 738**	**20 079**

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2011**
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	20 781	20 083	21 661
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(43)	(4)	(4)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	**20 738**	**20 079**	**21 657**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Directoire du 31 mars 2014.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Actions propres :
SABETON a acheté, au cours du premier semestre 2013, 24 049 actions propres pour un montant de 301 K€ et a annulé, en novembre 2013, 52 626 actions propres pour un montant total de 644 K€.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012
SABETON SA	958.505.729				-	Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	98,17 %	98,17 %	98,17 %	98,17 %	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
MAS DE LA PERONNE SAS	444.248.272	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG
VILLAGE DE LA PERONNE SNC	534.496.005	98,17 %	98,17 %	100 %	100 %	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100 %	100 %	100 %	100 %	IG	IG

IG : intégration globale

Il n'y a eu aucune variation de périmètre au cours de cet exercice.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.
Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.
Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires. Les nouvelles normes obligatoires au 31 décembre 2013 n'ont pas d'effet sur les comptes consolidés à l'exception de la norme IAS 19 Révisée relative aux avantages au personnel. Cette norme, qui impose la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les capitaux propres, a été appliquée dans les comptes au 31 décembre 2013 :

- il n'existe aucun impact sur la provision comptabilisée au 31 décembre 2012 dans la mesure où l'engagement total du groupe était provisionné (la méthode du corridor n'était pas appliquée) étant précisé que les écarts actuariels comptabilisés en 2012 par le compte de résultat ne sont pas significatifs.
- la variation de la provision constatée sur l'exercice 2013 liée aux écarts actuariels a été comptabilisée dans les réserves consolidées, nette d'impôts différés. L'information comparative au 31 décembre 2012 n'a pas été retraitée, les impacts qu'auraient eus cette norme étant considérés comme non significatifs.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2013, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

L'ensemble immobilier de Dardilly a été reclassé en actif financier disponible à la vente dans les états financiers au 31 décembre 2012 du fait de la signature d'un compromis de vente. Ce classement comptable est maintenu au 31 décembre 2013, le compromis étant toujours en cours.

L'ensemble immobilier de Dardilly a été évalué à sa juste valeur au 1er janvier 2004 lors du passage aux normes IFRS, date à laquelle la norme IAS 40 a été appliquée par anticipation. Pour les exercices suivants, il a été décidé de ne pas enregistrer les variations de juste valeur.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type de composant	**Bureaux de DARDILLY**	
	% total	**Durée**
Gros œuvre	30	Néant (1)
Façade	15	30 ans
Installations générales et techniques	30	15 ans
Agencements	25	10 ans

(1) Depuis l'origine, le composant gros œuvre n'est pas amorti, la juste valeur du bien étant supérieure à la valeur nette comptable.

D'après une évaluation faite par un expert immobilier au 31 décembre 2009 et compte tenu du compromis de vente signé, il n'existe pas de perte de valeur, la juste valeur des bureaux de DARDILLY est supérieure à la valeur nette comptable de ces derniers dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués (1)
Gros œuvres des constructions	30 ans	
Façades	25 ans	
Installations générales et techniques	10 ans	
Agencements des constructions	10 ans	
Matériels	5 ans	3 - 10 ans
Installations générales	5 à 10 ans	
Matériel de transport	4 ans	
Matériels de bureau et informatique	3 ans	
Mobiliers	5 ans	

(1) Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IAS 14 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition, au 31 décembre 2013, sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	**31.12.2013**	**31.12.2012**
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	**5 931**	**5 931**

UGT Gestion de patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU ont été évalués au cours de l'année 2010 à 12.576 K€ par un expert National Agréé par la Cour de Cassation. Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2013 réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans.
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5% à l'infini.
- taux d'actualisation de 8,34 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 2,34%), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.
Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.
Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 677 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 3,17 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2013) et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	**Taux de charges sociales**
SABETON	1,5 %	45,16 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU	1,0 %	30,01 %
SAINT JEAN	1,0 %	42,56 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2013. Les écarts actuariels sont enregistrés en réserves à compter de l'exercice 2013.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :
- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %, à l'exception de l'écart d'évaluation de l'immeuble de Dardilly qui bénéficie d'un taux d'impôt réduit à 19% instauré par la Loi de Finance 2012 sur les plus-values immobilières.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

OPERATIONS FONDEES SUR DES ACTIONS ET ASSIMILES

La société SABETON a consenti des options d'achat sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN, et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2013, de 11,54 euros par action et exerçables du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options sont subordonnées à la réalisation de certaines conditions de présence dans l'entreprise. Ces options d'achat sont, par ailleurs, assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017, dont le prix est basé sur des critères de performance financière et économique.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements provenant de ces options doivent être comptabilisés en « passifs financiers ».

Cependant, la formule d'évaluation de ces options de vente est basée sur les performances futures de SAINT JEAN en retenant des critères de rentabilité et de développement à la date d'exercice des options.

En conséquence, les options de vente, exerçables à compter du 1er juillet 2017, ne pouvant pas être évaluées de façon fiable, ne sont pas comptabilisées mais mentionnées en engagements hors bilan à la note 6.6.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

		Valeur brute				Valeur nette	
SOCIETES	**31.12.2012**	**Entrées**	**Variations de périmètre**	**Sorties**	**31.12.2013**	**31.12.2012**	**31.12.2013**
Sous-groupe C.A.I.C (1)	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN (2)	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT (2)	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	**5 931**	**-**	**-**	**-**	**5 931**	**5 931**	**5 931**

(1) filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000
(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1er janvier 2008

SOCIETES	**Valeur écart d'acquisition**	**Affectation aux U.G.T.**	
		Gestion de Patrimoine	**Agroalimentaire**
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	**5 931**	**313**	**5 618**

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2012	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2013
VALEURS BRUTES				
Logiciels	908	274	18	1 164
TOTAL	**908**	**274**	**18**	**1 164**
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(687)	(224)	(9)	(902)
TOTAL	**(687)**	**(224)**	**(9)**	**(902)**
MONTANT NET	**220**	**50**	**9**	**261**

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2012	Acquisition/dotation	Cession/reprise	Transfert de compte	31.12.2013
VALEURS BRUTES					
Terrains (crédit-bail)	266	-	-	-	266
Autres terrains	1 703	28	1	-	1 730
Constructions (crédit-bail)	3 051	-	-	-	3 051
Autres constructions	23 144	70	-	-	23 214
Inst tech., matériel et outillage	24 559	1 103	73	529	26 118
Autres	6 463	737	125	-	7 075
Immobilisations en cours	516	2 686	39	(166)	2 997
Avances et acomptes	363	163	-	(363)	163
TOTAL	**60 064**	**4 787**	**238**	**-**	**64 613**
AMORTISSEMENTS					
Terrains	(146)	(6)	(1)	-	(151)
Constructions (crédit-bail)	(1 560)	(89)	-	-	(1 649)
Autres constructions	(8 904)	(1 366)	-	-	(10 270)
Inst tech., matériel et outillage	(19 144)	(1 726)	(74)	-	(20 796)
Autres	(2 838)	(795)	(122)	-	(3 511)
Immobilisations en cours	(212)	(63)	-	-	(275)
TOTAL	**(32 804)**	**(4 045)**	**(197)**	**-**	**(36 652)**
MONTANT NET	**27 260**	**742**	**41**	**-**	**27 961**

3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012	Reclassement	Acquisition/dotation	Cession/reprise	31.12.2013
VALEURS BRUTES DES TERRAINS					
- Dardilly	807	-	-	-	807
TOTAL	**807**	**-**	**-**	**-**	**807**
VALEURS BRUTES DES CONSTRUCTIONS					
- Dardilly	2 040	-	-	-	2 040
TOTAL	**2 040**	**-**	**-**	**-**	**2 040**
AMORTISSEMENTS					
- Dardilly	(918)	-	(102)	-	(1 020)
TOTAL	**(918)**	**-**	**(102)**	**-**	**(1 020)**
MONTANT NET	**1 929**	**-**	**(102)**	**-**	**1 827**

3.5. Autres actifs non courants

	31.12.2012	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2013
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à participations	15	-	15	-
Autres immobilisations financières	6	5	1	10
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	**21**	**5**	**16**	**10**

3.6. Stocks et en cours

	31.12.2013	31.12.2012
Stocks matières premières	1 933	2 017
Stocks produits finis	895	601
Stocks marchandises	18	15
Dépréciations sur matières premières	(10)	-
TOTAL	**2 836**	**2 633**

3.7. Clients et comptes rattachés

	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients	6 280	5 328
Créances douteuses	153	251
Dépréciations des créances douteuses	(140)	(196)
MONTANT NET	**6 293**	**5 383**

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2012	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2013
		Utilisée	Non utilisée		
196	44	32	68	-	140

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2013		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	1 213	73	1 140
TOTAL	**1 213**	**73**	**1 140**

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car il est estimé que leur valeur probable de réalisation est égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2014.
Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé.

3.8. Autres actifs courants

	31.12.2013	31.12.2012
Avances et acomptes sur commandes	25	36
Dettes fiscales et sociales	170	-
Etat, TVA et autres créances	1 219	1 073
Autres créances en valeur brute	**1 414**	**1 109**
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	**1 414**	**1 109**
Charges constatées d'avance	1 148	1 112
MONTANT NET	**2 562**	**2 221**

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2013	31.12.2012
SICAV	1 530	464
Actions et obligations	16	16
TOTAL DES VMP	**1 546**	**480**
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	**1 546**	**480**
Dépôts à terme (DAT)	18 796	18 725
Disponibilités	439	878
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	**20 781**	**20 083**

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions(1)	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 408 303	1 €	3 408 303 €
FIN EXERCICE	**3 355 677**	**1 €**	**3 355 677 €**

(1) complètement libérées

L'assemblée générale du 19 novembre 2013 a décidé l'annulation de 52 626 actions propres détenues par la société.

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2013	31.12.2012
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Réserves consolidées	37 184	38 182
TOTAL	**47 162**	**48 160**

4.3. Echéancier des emprunts

	31.12.2013	31.12.2012
Moins d'un an	230	346
Un an à cinq ans	1 055	864
TOTAL	**1 285**	**1 210**

Les dettes relatives aux contrats de crédit-bail immobilier, comprises dans le tableau ci-dessus, sont échelonnées de la façon suivante :

Moins d'un an	131
Un an à cinq ans	323
Plus de cinq ans	-
TOTAL	**454**

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1.877 K€ au 31 décembre 2013, se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Décalages temporaires	294	248	46
Déficits reportables	-	7	(7)
Ecarts d'évaluation	(1 223)	(1 304)	81
Retraitements / éliminations	(948)	(940)	(8)
TOTAL	**(1 877)**	**(1 989)**	**112**

4.5. Provisions à long terme

Comme au 31 décembre 2012, les provisions à long terme se composent uniquement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2013.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2013	**657**
Coût des services rendus	23
Coût financier (désactualisation)	21
Indemnités versées	(21)
Charge comptabilisée pendant l'exercice (1)	23
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	(3)
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2013	**677**

(1) Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2013	31.12.2012
Subventions d'investissements	826	940

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes sur immobilisations	572	264
Fournisseurs	6 137	5 560
TOTAL	**6 709**	**5 824**

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fiscales et sociales	3 886	3 812
Autres dettes	1 030	493
Comptes de régularisation	1	1
TOTAL	**4 917**	**4 306**

4.9. Instruments financiers

	31.12. 2013		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	10	10	10	-
Clients	6 293	6 293	6 293	-
Autres actifs courants	2 561	2 561	2 561	-
Equivalents de trésorerie	1 546	1 546	-	1 546
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	19 235	19 235	-	19 235
Actifs financiers	**29 645**	**29 645**	**8 864**	**20 781**
Emprunts non courants	1 054	1 054	1 054	-
Emprunts à court terme	230	230	230	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 709	6 709	6 709	-
Autres passifs courants	4 916	4 916	4 916	-
Passifs financiers	**12 909**	**12 909**	**12 909**	**-**

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2013	31.12.2012
Production vente de biens	53 540	48 241
Production vente de services	198	245
Ventes de marchandises	224	32
TOTAL	**53 962**	**48 518**

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 100 K€ contre 869 K€ en 2012.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

Charges de personnel	31.12.2013	31.12.2012
Salaires et traitements	9 678	9 066
Charges sociales (1)	3 882	3 899
Participation des salariés	114	-
TOTAL	**13 674**	**12 965**

Effectif moyen au 31 décembre des sociétés intégrées globalement	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	36	37
Agents de maîtrise	69	64
Employés	21	18
Ouvriers	186	174
TOTAL	**312**	**293**

(1) Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi a été comptabilisé en 2013 pour 270 K€ en diminution des charges sociales.

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2013	31.12.2012
Reprise subventions d'investissements	10	25
Transfert de charges	283	252
Reprises d'amortissements/reprises de provisions	217	960
Autres produits et charges d'exploitation	(98)	(904)
TOTAL	**412**	**333**

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2013	31.12.2012
Prix de cession des immobilisations	27	17
Reprises de provisions	-	-
Autres produits	218	146
TOTAL	**245**	**163**

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(65)	(224)
Dotations aux provisions	(75)	(40)
Autres charges opérationnelles	(15)	(61)
TOTAL	**(155)**	**(325)**

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur dépôts à terme	735	730
Produits nets sur cessions de VMP	6	15
TOTAL	**741**	**745**

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et charges assimilées	(38)	(72)
TOTAL	**(38)**	**(72)**

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2013	31.12.2012
Impôt exigible	(631)	95
Impôt différé	113	402
TOTAL	**(518)**	**497**

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	1 981
Décalages fiscaux permanents	85
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi	(270)
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	**1 796**
Charge d'impôt correspondante	**598**
Contribution additionnelle sur versement de dividendes	22
Crédits d'impôts et divers	(102)
TOTAL	**518**

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 402 247	3 408 303
Résultat net du groupe total	1 471 335	(12 209)
Résultat net du groupe par action non dilué	0,432	(0,004)
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 402 247	3 408 303
Résultat net du groupe total	1 471 335	(12 209)
Résultat net du groupe par action dilué	0,432	(0,004)

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

RISQUES DE CREDIT

Il s'agit essentiellement du risque de recouvrement des créances clients. Un contrôle est fait régulièrement à l'aide d'états comptables établis par échéance.

RISQUES DE TAUX ET SUR LES PLACEMENTS

Un contrat de crédit bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2013 est de 454 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe également aucun risque concernant la trésorerie, l'ensemble des placements étant exclusivement constitué de SICAV monétaires et de dépôts à terme.

RISQUES DE LIQUIDITE

Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. La situation de trésorerie au 31 décembre 2013 est positive.

RISQUES SUR LES MATIERES PREMIERES

Les produits fabriqués par SAINT JEAN sont composés de différentes matières premières (blés, produits laitiers, oeufs, viandes..) dont les prix ne varient pas forcément dans le même sens. Il n'existe aucun marché dont le prix de vente ne soit pas réajustable. Par contre, la capacité de la société SAINT JEAN à passer des hausses tarifaires est intimement liée à l'environnement concurrentiel.

RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.
Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de SABETON s'élèvent à 40 K€.
En ce qui concerne les organes de direction de la société, la rémunération brute versée :

- par SABETON à M. Claude GROS s'est élevée à 190 K€. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti, en sa qualité de Président de SAINT JEAN, une option d'achat portant sur 5 % du capital de cette dernière. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.
- à M. Guillaume BLANLOEIL par SABETON s'est élevée à 12 K€ en sa qualité de membre du Directoire et par SAINT JEAN, au titre de son contrat de travail, s'est élevée à 202 K€ dont 40 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. De plus, il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Epargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. Par ailleurs, SABETON lui a consenti une option d'achat portant sur 5 % du capital de la société SAINT JEAN. Cette option est assortie d'une option de vente exerçable à compter du 1er juillet 2017.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		TEOREM LYON	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SABETON				
Certification des comptes	15 990 €	100 %	10 660 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	37 142 €	100 %	9 300 €	100 %
Diligences directement liées	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
TOTAL	**53 132 €**	**100 %**	**19 960 €**	**100 %**

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Les sociétés MAS DE LA PERONNE et VILLAGE DE LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	**53 927**	**147**	**(112)**		**53 962**
Autres produits de l'activité		87	(81)		7
Achats consommés	(22 407)	7	1		(22 399)
Charges de personnel	(12 890)	(785)			(13 674)
Charges externes	(11 414)	(485)	112	(8)	(11 796)
Impôts et taxes	(1 215)	(41)		(1)	(1 257)
Dotation aux amortissements	(4 087)	(130)			(4 217)
Dotation aux provisions	(81)	(1)		(63)	(145)
Variation des stocks de produits	294				294
Autres produits et charges	431	(18)			412
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**2 557**	**(1 219)**	**(80)**	**(71)**	**1 187**
Autres produits et charges opérationnels	92		(2)		90
RESULTAT OPERATIONNEL	**2 649**	**(1 219)**	**(82)**	**(71)**	**1 277**
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(251)**	**875**	**80**	**-**	**704**
Autres produits et charges financiers	2	(6)	6		2
Charge d'impôts	(462)	(56)	1		(518)
RESULTAT NET	**1 937**	**(407)**	**5**	**(71)**	**1 464**

AU 31 DECEMBRE 2012	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	**48 478**	**159**	**(119)**		**48 518**
Autres produits de l'activité	8	191	(190)		9
Achats consommés	(20 546)	10			(20 536)
Charges de personnel	(12 207)	(758)			(12 965)
Charges externes	(10 454)	(379)	119	(6)	(10 720)
Impôts et taxes	(1 084)	(37)		(1)	(1 122)
Dotation aux amortissements	(4 124)	(122)			(4 246)
Dotation aux provisions	(202)	25		(212)	(389)
Autres produits et charges	441	(39)			402
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	**310**	**(950)**	**(190)**	**(219)**	**(1 049)**
Autres produits et charges opérationnels	(236)	74			(162)
RESULTAT OPERATIONNEL	**74**	**(876)**	**(190)**	**(219)**	**(1 211)**
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(416)**	**899**	**190**	**-**	**673**
Autres produits et charges financiers	21				21
Charge d'impôts	(58)	555			498
RESULTAT NET	**(378)**	**578**	**-**	**(219)**	**(19)**

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 215			5 931
Autres immobilisations incorporelles	259	2			261
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	26 262	1 010	(2)	691	27 961
Actifs financiers disponibles à la vente		1 827			1 827
Autres actifs non-courants	4	36 768	(36 762)		10
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**31 241**	**40 822**	**(36 764)**	**691**	**35 990**
Stocks et en-cours	2 836				2 836
Clients et comptes rattachés	6 270	24	(1)		6 293
Autres actifs courants	2 395	397	(313)	83	2 562
Actifs d'impôts courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	381	20 329		71	20 781
TOTAL ACTIFS COURANTS	**11 882**	**20 750**	**(314)**	**154**	**32 472**
TOTAL DE L'ACTIF	**43 123**	**61 571**	**(37 078)**	**845**	**68 462**

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	220				220
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	26 332	927			27 259
Actifs financiers disponibles à la vente		1 929			1 929
Autres actifs non-courants	21	38 315	(38 315)		21
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**32 191**	**41 484**	**(38 315)**	**-**	**35 360**
Stocks et en-cours	2 633				2 633
Clients et comptes rattachés	5 400	2	(18)		5 384
Autres actifs courants	2 218	162	(200)	42	2 222
Actifs d'impôts courants		819			819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	851	19 192		40	20 083
TOTAL ACTIFS COURANTS	**11 102**	**20 175**	**(218)**	**82**	**31 141**
TOTAL DE L'ACTIF	**43 293**	**61 659**	**(38 533)**	**82**	**66 501**

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2013	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	4 794	56 938	(14 396)	(174)	47 163
Résultat de l'exercice	1 938	(401)	5	(70)	1 471
Interêts minoritaires		14	3	(5)	13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 731**	**59 907**	**(14 388)**	**(248)**	**52 003**
Emprunts et dettes financières à long terme	22 616	180	(22 678)	937	1 055
Passif d'impôts non courants	1 374	503			1877
Provisions à long terme	637	41			677
Passifs non courants	826				826
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**25 453**	**723**	**(22 678)**	**937**	**4 435**
Fournisseurs et comptes rattachés	6 377	176	(1)	157	6 709
Emprunts à court terme	43				43
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	187				187
Passifs d'impôts courants		168			168
Autres passifs courants	4 330	597	(11)		4 917
TOTAL PASSIFS COURANTS	**10 937**	**942**	**(11)**	**157**	**12 024**
TOTAL DU PASSIF	**43 123**	**61 571**	**(37 078)**	**846**	**68 462**

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2012	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 408			3 408
Autres réserves	6 073	56 693	(14 650)	43	48 159
Résultat de l'exercice	(379)	331	253	(217)	(12)
Interêts minoritaires		20	3	(3)	20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 694**	**60 452**	**(14 394)**	**(177)**	**51 576**
Emprunts et dettes financières à long terme	24 636	104	(24 122)	245	863
Passif d'impôts non courants	1 471	518			1 989
Provisions à long terme	613	44			657
Passifs non courants	940				940
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**27 660**	**666**	**(24 122)**	**245**	**4 449**
Fournisseurs et comptes rattachés	5 712	115	(18)	14	5 823
Emprunts à court terme	347				347
Autres passifs courants	3 880	426			4 306
TOTAL PASSIFS COURANTS	**9 940**	**541**	**(18)**	**14**	**10 476**
TOTAL DU PASSIF	**43 293**	**61 659**	**(38 533)**	**82**	**66 501**

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

Options d'achat consenties sur 5 % du capital de SAINT JEAN au Président de SAINT JEAN et sur 9,3125 % à l'équipe dirigeante de SAINT JEAN à un prix d'exercice, d'une valeur au 1er juillet 2013, de 11,54 euros par action et exerçables du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2017. Ces options d'achat sont assorties d'options de vente exerçables à compter du 1er juillet 2017.

En application de la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative notamment au droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées au titre du DIF par les salariés du groupe s'élève à 28 785 heures. Au cours de l'exercice, 375 heures ont donné lieu à demande.

Le solde des dettes garanties par des sûretés réelles est de 105 K€ et correspond aux emprunts suivants :

- SCI BEMOL : 99 K€
- SAINT JEAN : 6 K€

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :
- le contrôle des comptes consolidés de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1. Principes de consolidation » de l'annexe traitant de l'impact de la norme IAS19 révisée sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, inscrits à l'actif du bilan consolidé pour une valeur de 5,9 M€, ont été évalués conformément aux principes décrits dans la note « 2.2 - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 2 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM LYON	MAZARS
Frédéric CHEVALLIER	Pierre BELUZE

Notes

Saint Jean

TRADITION GOURMANDE

Découvrez les produits Saint Jean alliant savoir-faire et tradition

RAVIOLES PÂTES FRAICHES
PRODUITS TRAITEURS QUENELLES

SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.355.677 €
Siège social : 34, route d'Ecully - 69570 DARDILLY
Adresse postale : B.P. 101 - 69573 DARDILLY CEDEX
Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38
Email : sabeton@sabeton.fr - Site internet : www.sabeton.fr
958 505 729 RCS LYON

TYPOCENTRE l'expérience 03 85 39 94 74